

IMMERSIONS TERRITORIALES 2021

AMÉNAGEMENTS ET VALORISATION
DES ESPACES OUVERTS AUX PORTES
DE NOS AGGLOMÉRATIONS

VISITE #1



POUR ALLER PLUS LOIN

Rencontre avec Marcellin Barthassat, architecte et urbaniste SIA FAS FSU, co-fondateur de l'atelier quatre architecture territoire et co-auteur du projet paysage d'agglomération 2008/2012.



BIOGRAPHIE EXPRESS

Né d'une famille paysanne à Landecy, Marcellin Barthassat suit une formation de dessinateur et obtient son titre d'architecte en 1983 à Zurich. Il participe à la création du collectif d'architectes BBBM (1984-2006), puis l'atelier ar-ter (2008-2018), devenu dès 2019 quatre architecture territoire. Dès 1994, il exerce une activité d'enseignement en patrimoine et paysage à l'Institut d'architecture à Genève (IAUG), ainsi qu'à la Haute école du paysage HEPIA (2009-2018). Président de Patrimoine Suisse Genève de 2003 à 2011 et membre de la Commission d'aménagement du territoire, entre 2005 et 2013, il est nommé en 2019 à la Commission cantonale d'urbanisme.

Quels sont les grands enjeux paysagers du Grand Genève ?

Dans le contexte de notre agglomération trans-frontalière franco-valdo-genevoise, la première génération du Plan paysage - devenu Projet de paysage en 2012 - nous invite à une approche différente de la relation ville/campagne. Alors que la modernité s'est employée à les opposer, ce Plan, initié dès 2008, mobilise et intègre les disciplines de la terre, du végétal et du vivant. L'idée d'une *ville-paysage* résulte d'une nouvelle carte qui se superpose à celle de l'urbanisme. Dès l'origine, nous l'avons imaginée comme une trame territoriale, une ossature d'espaces publics comme autant de liens qui organisent et régulent les entités bâties dans les territoires urbains ou ruraux du Grand Genève. Le Projet de paysage se doit d'être au cœur du projet métropolitain afin de rendre acceptable le développement des villes franco-valdo-genevoises et d'établir une nouvelle échelle morphologique, différente d'une accumulation de constructions fonctionnelles. Placé comme « préalable », ce Plan est à même de définir et réguler les potentiels d'urbanisation. Il s'agit là d'un défi démocratique contemporain, nécessaire au développement d'un futur satisfaisant qui puisse permettre d'accueillir dans des climats vivables et apaisés l'augmentation des populations urbaines estimée à 70 % à l'horizon 2050.

Comment ce projet s'inscrit-il à l'échelle urbaine et environnementale de l'agglomération ? En quoi apporte-il des solutions pour maintenir la qualité paysagère du Grand Genève ?

Au-delà des mesures de protection, la démarche veut initier des transformations locales, ou à plus vastes échelles, afin d'amplifier les qualités présentes. Par-delà ses frontières politiques, ce vaste territoire comporte les reliefs continus de la chaîne du Jura, des Préalpes et de l'Arc Alpin, ainsi qu'un lac et deux grands cours d'eau. Au cœur de cette agglomération, l'omniprésence du Léman, du Rhône et de l'Arve ont produit un système radioconcentrique qui a passablement conditionné la géographie spatiale dont nous héritons, mais aussi le dessin des infrastructures, des zones rurales et urbaines. La démarche *territoire-paysage* s'inscrit dans cette géomorphologie d'un patrimoine naturel et construit, mettant en valeur les catégories données des reliefs, de l'eau, du végétal, des réseaux viaires et du tissu bâti.

Pour comprendre la restauration et la transformation des paysages que nous proposons, nous nous sommes intéressés aux caractéristiques territoriales naturelles, agricoles et urbaines à relier. Comment opérer des connexions entre le réel, l'existant et le futur du projet ? Il nous semble que la programmation et la gouvernance globale pour l'aménagement de l'agglomération seraient alors régulées qualitativement. Toutefois, cette démarche « paysage » a mis en évidence des éléments contradictoires qui ont ouvert une vaste réflexion et un débat sur le statut des espaces verts.

Dans quelles directions doit-on penser aujourd'hui le rapport ville/campagne au sein du Grand Genève ?

En revisitant le concept régional de « trame verte orthogonale » du premier plan de zones des années 1930-36, conçue et dessinée par Alfred Bodmer et Maurice Braillard, les acteurs du projet de paysage se sont distancés de toute idée d'opposition ville/campagne pour s'investir à restituer des relations entre les espaces ouverts et urbanisés. La campagne comme nouvelle « monumentalité » de la ville ? Tenter de produire un dessin régional et plus organique à des fins de maîtrise et d'équilibre entre les entités urbaines. Le principe du « maillage territorial » vise à développer des porosités et des connectivités pour offrir aux quartiers urbanisés une proximité avec la campagne. Appliqué dans l'aménagement de nouveaux quartiers, tels les Communaux d'Ambilly ou les Cherpines, ce maillage vert structure l'urbanisation avec des aires renaturées, des parcs, des espaces-rues arborisés, un urbanisme amplement végétalisé. Dans un contexte de croissance ou de concentration urbaine, cela nécessite une nouvelle définition spatiale et fonctionnelle de l'espace public commun.

Comment redéfinir les relations entre les espaces construits, la nature et l'agriculture ?

L'imbrication de ces trois facteurs dans un bassin de vie transfrontalier, avec des systèmes de gouvernance différents, relève bien la complexité des relations. Car la ville est devenue « métropolitaine », c'est-à-dire territoriale, notamment par l'extension extraordinaire des modes de déplacements et de communications. Pour les espaces urbains construits, la réponse se situe dans un équilibre « entre les pleins et les vides » ainsi

qu'une requalification généralisée des espaces publics. Ceux-ci nécessitant d'intégrer le substrat des sols, l'arbre dans la ville, l'eau, l'espace piétons et la mobilité douce. La régénération du réseau viaire devrait permettre une transformation des infrastructures de voiries motorisées en véritable espace-rue ! Lesquelles offriraient par exemple une intensification d'arborisation, de nature à établir des continuités biologiques (contrats corridors) avec les massifs boisés. La démarche paysage trouve également son sens dans l'un de ses piliers que constitue le développement des fonctionnalités de l'agriculture, par une politique locale de circuit court, garantissant une viabilité économique et de services (souveraineté et sécurité alimentaire). L'ensemble de ces dimensions est évidemment indissociable du projet d'agglomération. C'est dans la mise en valeur d'une agriculture de proximité, de corridors biologiques et d'espaces publics urbains que se jouent les enjeux climatiques pour le Grand Genève, avec l'espoir d'une *ville-paysage* résiliente et durable.

Comment associer les collectivités, la population et les différents acteurs en présence dans la mise en œuvre de ces projets ?

Après quatre générations du projet d'agglomération, le processus demeure marqué par une grande complexité et de nombreux obstacles : législations et outils d'aménagement différents d'une région à l'autre. Se pose alors la question d'une gouvernance transfrontalière. Le Grand Genève est encore perçu comme abstrait et peu compréhensible par l'ensemble des populations régionales. Malgré l'existence d'un Forum citoyen, l'organisation plus localisée du débat demeure difficile. Peut-être qu'au travers des Mesures d'aménagement paysager (MAP), identifiées dans plusieurs projets de paysage prioritaire (PPP) – notamment sur le Cœur vert du Cercle de l'innovation (2013), ou le Bois de Rosses, Annemasse Est (2014) –, la méthode proposée pourrait offrir aux collectivités locales et aux citoyens une compréhension et une approche plus concrète. Certes singulière, elle peut constituer de possibles portes d'entrée – du particulier au général – pour mieux faire saisir les enjeux du projet du Grand Genève transfrontalier et ses implications.

PROGRAMME DE LA VISITE

13h30

Rendez-vous 1 situé côté suisse au terminus du tram 14, arrêt Meyrin-Gravière

14h00

Rendez-vous 2 situé côté français à l'ancienne douane de la route de Prévessin
(accès en transport public via bus n°64, arrêt Prévessin, Ancienne-Douane)

14h00 - 15h30

Visite

15h30 - 16h15

Moment d'échange avec les intervenant.es

16h15 - 17h00

Apéritif

INTERVENANT.ES

Éric Cornuz

Conseiller administratif de la ville de Meyrin

Valentina Hemmeler

directrice générale de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Marcellin Barthassat

architecte urbaniste, fondateur de l'atelier quatre architecture

Florent Helle

architecte paysagiste de l'atelier aapaar

LES PROCHAINES VISITES

Septembre

Favoriser la multimodalité autour des gares

15 octobre

Le potentiel géothermique du Grand Genève

Novembre

Les lieux de culture vecteurs d'identité collective

immersions-territoriales.org

GLCT Grand Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain
du Genevois français**

T +33 (0)4 50 04 54 08
infos@grand-geneve.org

Région de Nyon

T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

**République et
Canton de Genève**

T +41 (0)22 546 73 40
grand-geneve@etat.ge.ch